

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 04470
Numéro SIREN : 829 480 326
Nom ou dénomination : A&C ISOLATION

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2019 sous le numéro de dépôt 11265

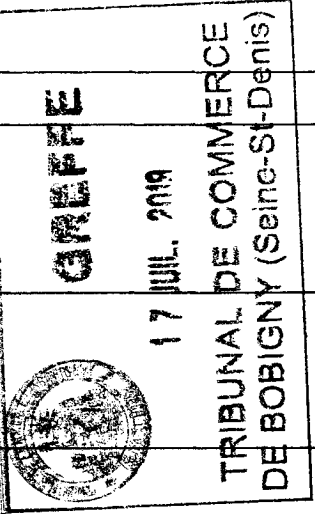
BILAN ACTIF

Présenté en Euros

Edité le 22/05/2019

ACTIF	Exercice clos le			
	31/12/2018	du 01/04/2017	au 31/12/2017	(09 mois)
	(12 mois)			

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)						
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités						
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)						
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des obligations						
Ecart de conversion actif						
TOTAL ACTIF (0 à V)						



PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (09 mois)
--------	---	---

Capitaux propres

Capital social ou individuel (dont versé :)

Primes d'émission, de fusion, d'apport ...

Ecart de réévaluation

Réserve légale

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

Report à nouveau

Résultat de l'exercice

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

TOTAL (I)

Produits des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

TOTAL (II)**Provisions pour risques et charges**

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL (III)**Emprunts et dettes**

Emprunts obligataires convertibles

Autres Emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

. Emprunts

. Découverts, concours bancaires

Emprunts et dettes financières diverses

. Divers

. Associés

Avances & acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fiscales et sociales

. Personnel

. Organismes sociaux

. Etat, impôts sur les bénéfices

. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires

. Etat, obligations cautionnées

. Autres impôts, taxes et assimilés

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

Instruments de trésorerie

Produits constatés d'avance

TOTAL (IV)

Ecart de conversion passif

(V)

TOTAL PASSIF (I à V)

	2 000	3,96	2 000	5,30
	200	0,40		
	22 998	45,52		
	8 440	16,71	23 198	61,42
TOTAL (I)	33 632	66,59	25 198	66,71
TOTAL (II)				
TOTAL (III)				
	2 400	4,75		
	1 211	2,40	1 118	2,96
	4 626	9,16	2 333	6,18
	8 643	17,11	7 267	19,24
			1 854	4,91
TOTAL (IV)	16 879	33,41	12 572	33,29
TOTAL PASSIF (I à V)	50 518	100,00	37 770	100,00

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

Edité le 22/05/2019

COMpte DE Résultat		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		du 01/04/2017 au 31/12/2017 (09 mois)		Variation absolue (12 / 09)	%
France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises							
Production vendue biens							
Production vendue services	119 540	119 540	100,00	82 662	100,00	36 878	44,61
Chiffres d'Affaires Nets	119 540	119 540	100,00	82 662	100,00	36 878	44,61
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges							
Autres produits							
		3	0,00			3	N/S
Total des produits d'exploitation (I)		119 543	100,00	82 662	100,00	36 881	44,62
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements		16	0,01	68	0,08	-52	-76,46
Variation de stock (matières premières et autres approv.)							
Autres achats et charges externes		51 198	42,83	23 415	28,33	27 783	118,65
Impôts, taxes et versements assimilés		1 374	1,15	179	0,22	1 195	667,60
Salaires et traitements		43 826	36,66	26 305	31,82	17 521	66,61
Charges sociales		13 272	11,10	5 721	6,92	7 551	131,99
Dotations aux amortissements sur immobilisations							
Dotations aux provisions sur immobilisations							
Dotations aux provisions sur actif circulant							
Dotations aux provisions pour risques et charges							
Autres charges		4	0,00			4	N/S
Total des charges d'exploitation (II)		109 691	91,76	55 689	67,37	54 002	96,97
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		9 853	8,24	26 974	32,63	-17 121	-63,46
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							
Produits financiers de participations							
Produits des autres valeurs mobilières et créances							
Autres intérêts et produits assimilés							
Reprises sur provisions et transferts de charges							
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
Total des produits financiers (V)							
Dotations financières aux amortissements et provisions							
Intérêts et charges assimilés							
Différences négatives de change							
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements							
Total des charges financières (VI)							
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)							
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)		9 853	8,24	26 974	32,63	-17 121	-63,46

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

Edité le 22/05/2019

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	du 01/04/2017 au 31/12/2017 (09 mois)	Variation absolue (12 / 09)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion					
Produits exceptionnels sur opérations en capital					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Total des produits exceptionnels (VII)		107	15	92	613,33
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion					
Charges exceptionnelles sur opérations en capital					
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					
Total des charges exceptionnelles (VIII)		107	15	92	613,33
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-107	-15	-92	-613,32
Participation des salariés (IX)					
Impôts sur les bénéfices (X)					
		1 306	3 760	-2 454	-65,26
Total des Produits (I+II+III+VII)		119 519	92 652	26 867	44,62
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		111 103	59 464	51 639	86,84
RÉSULTAT NET		8 440	23 198	-14 758	-63,61
		Bénéfice	Bénéfice		
Dont Crédit-bail mobilier					
Dont Crédit-bail immobilier					

certifié conforme

D. L. L.

A&C ISOLATION

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000,00 Euros
Siège social : 43 RUE JEAN DURAND

93240 STAINS
R.C.S : 829480326

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2019 **AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2018**

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2018** faisant ressortir **un bénéfice de 8 440,07** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **22 998,44** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **31 438,51** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 31 438,51 Euros, de la façon suivante :

Au report à nouveau pour un montant de 31 438,51 Euros

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2018** faisant ressortir **un bénéfice de 8 440,07** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **22 998,44** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **31 438,51** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 31 438,51 Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 31 438,51 Euros

Pour copie certifiée conforme
La gérance

Vielle
certifié conforme

A&C ISOLATION

S.A.R.L. au capital de 2 000,00 Euros

Siège social : 43 RUE JEAN DURAND

93240 STAINS

R.C.S : 829480326

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2019

Le 30/06/2019,
à 10H00,

Monsieur ADRIAN VINTILA, détenant 100 parts sociales,

associés de la société **A&C ISOLATION**, se sont réunis en **Assemblée Générale Ordinaire**, au **siège social**, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
 - du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.
- Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 lesquels font apparaître **un bénéfice de 8 440,07** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2018** faisant ressortir **un bénéfice de 8 440,07** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **22 998,44** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **31 438,51** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **31 438,51** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 31 438,51 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre du premier exercice social.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance

Un tite

certifié conforme

A&C ISOLATION

S.A.R.L. au capital de 2 000,00 Euros

Siège social : 43 RUE JEAN DURAND

93240 STAINS

R.C.S : 829480326

Rapport de gestion sur les opérations **de l'exercice clos le 31/12/2018**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2018 et de **soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.**

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **119 540,39** Euros contre **82 662,27** Euros au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de prestations de service

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **109 690,59** Euros pour l'exercice, contre **55 688,51** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **51 197,71** Euros au 31/12/2018 contre **23 415,11** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **1 374,00** Euros au 31/12/2018 contre **179,00** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **43 826,43** Euros au 31/12/2018 contre **26 304,75** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **13 272,31** Euros au 31/12/2018 et **5 721,30** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **0** Euros au 31/12/2018 contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **0** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **-106,53** Euros au 31/12/2018, contre **-15,32** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **8 440,07** Euros contre un bénéfice de **23 198,44** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Continuer de développer l'activité

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **0** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **0** Euros, soit un montant net de **0** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **0** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **0** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **49 808,67** Euros, contre **37 085,07** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **33 638,51** Euros, contre **25 198,44** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **16 879,14** Euros contre **12 571,63** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **119 543,19** Euros au 31/12/2018, contre **82 662,27** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à **9 852,60** Euros, contre **26 973,76** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/12/2018** fait ressortir un **bénéfice** de **8 440,07** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **22 998,44** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **31 438,51** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 31 438,51 Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

S'agissant du premier exercice social, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

DÉPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à STAINS
Le 30/06/2019

La gérance

Y. L. L. *certifié conforme*